

Conditions générales de vente et tarifs

Afin de pouvoir bénéficier des prestations de l'auberge de Jeunesse des Francas du Pas-de-Calais, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous.

Les parties sont d'une part l'association (dénommées ci-après Les Francas du Pas-de-Calais), représentant de sa structure (dénommées ci-après "l'auberge"), et d'autre part le commanditaire (dénommé ci-après "le Client").

1. CHAMP D'APPLICATION

Ces conditions régissent les prestations et sont valables dès le moment où la réservation est passée. Elles détaillent les droits et obligations de l'association et de son Client dans le cadre d'une prestation de :

- réservation de séjour
- prestation de repas
- location d'espaces annexes

Le fait de réserver une prestation implique l'adhésion complète aux présentes conditions générales de vente. Aucune réservation ne peut se faire sans accord sur ces CGV. Le Client déclare avoir une parfaite connaissance des CGV.

En entrant dans une Auberge de Jeunesse, le Client sera amené à rencontrer tout type de personne, puisque la structure propose diverses prestations. Une Auberge de Jeunesse est avant tout un hébergement collectif laïque, qui favorise la mixité des publics et le principe de collectif et de collectivité.

2. CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation dans l'auberge peut se faire par téléphone, par e-mail ou en direct auprès de l'accueil ou du siège de l'association. Vous pouvez trouver les coordonnées de l'auberge sur le site.

Les réservations ne sont effectives que si l'auberge les a acceptées, ce que la structure est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité et, d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. L'auberge propose des prestations d'hébergement, de restauration et de location d'espaces annexes. Ainsi, les publics accueillis sont variés. L'auberge se réserve donc le droit de refuser toute réservation qui serait contraire au principe de collectivité ou qui chercherait à le détourner.

La réservation d'une prestation au sein de l'auberges est faite à titre strictement personnel. Il est en aucun cas possible de sous-louer ou céder la réservation à une tierce personne.

Réservation de séjour : Le forfait de base comprend un lit (en dortoir, chambre partagé ou privatisée) et accès aux sanitaires et espaces communs. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou représentants légaux ou en accord avec ces derniers. Le petit-déjeuner est accessoires.

Prestation de repas : Cette prestation dépend des termes définis entre l'auberge et le Client : voir le contrat de réservation avec détails de la prestation.

Location d'espaces annexes : Cette prestation dépend des termes définis entre l'auberge et le Client : voir le contrat de réservation avec détails de la prestation.

3. TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

Les prix de la prestation vendue sont ceux en vigueur au jour de la prise de réservation. Ils sont libellés en euros (€), TVA non applicable selon l'article 293 B du Code général des Impôts.

L'auberge s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer la prestation commandée aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la réservation.

Pour une prestation de séjour, le montant de la taxe de séjour est indiqué sur le tarif, en conformité avec les taux appliqués par la communauté urbaine d'Arras soit 0,80 € au 1^{er} janvier 2025.

Cette taxe est due par personne et par nuit. Elle doit être payée par le Client à l'auberge, qui la reverse à la communauté urbaine d'Arras. Sont exonérés : les personnes mineures. Pour connaître le montant de la taxe de séjour, le Client peut également se référer au tableau de détails des prestations.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout règlement pourra être effectué :

- **Par virement :** voir les coordonnées bancaires en bas de page
- **Par chèque :** à l'ordre de l'auberge concernée en y mentionnant au dos le numéro de votre contrat
- **Par bon de commande ou bon administratif :** indiquer les prestations ci-dessus ainsi que le montant
- **Par Chèques ANCV** (pas de rendu de monnaie)

- **Par Carte Bancaire**
- **En espèces** (uniquement sur place)

Pour plus de précisions concernant les éléments financiers (délais, acomptes...), le Client peut se référer directement au contrat de réservation.

5. ANNULATION ET MODIFICATIONS

Dans le cas d'une annulation globale du séjour :

- à plus de 45 jours avant la date de l'arrivée : 10% du total du séjour seront conservés.
- entre 30 et 44 jours avant la date de l'arrivée : 25% du total du séjour seront conservés.
- entre 7 et 29 jours avant la date de l'arrivée : 50% du total du séjour seront conservés.
- à partir du 6ème jour avant la date de l'arrivée : 75% du total du séjour seront conservés.

Dans le cas d'une modification d'effectif ou de prestation :

- la demande doit se faire impérativement par mail ou courrier postal.
- en cas de modification d'effectif ou de prestation, l'auberge procèdera aux ajustements si cela est possible.
- si les modifications sont demandées au moins 21 jours avant l'arrivée, un ajustement financier sera accordé.

Dans le cas d'une annulation du fait de l'auberge :

En cas de force majeure, si l'auberge était en incapacité d'assurer la prestation vendue, elle proposerait une alternative (changement de dates, changement de lieux...) ou remboursement le cas échéant.

Du fait d'arrêtés préfectoraux ou gouvernementaux :

En cas d'arrêtés préfectoraux ou gouvernementaux, l'auberge se conformerait aux décisions des autorités compétentes. L'auberge peut proposer un avoir valable entre 6 et 12 mois avec remboursement final si non-utilisation de l'avoir. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous référer au service concerné.

Dans le cas d'une prestation non utilisée :

Toute prestation interrompue, ou abrégée (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Assurance annulation : Le client doit, si il le souhaite, contracter de son fait à une assurance annulation. L'auberge ne propose pas cette assurance annulation.

6. CONDITIONS DE LA PRESTATION

Séjour :

- Pour connaître les heures d'accueil de chaque auberge, le Client peut se référer aux informations transmises au préalable ou en contactant directement l'accueil de l'auberge.
- Durant le séjour, il appartient au Client de s'assurer : il est responsable de la surveillance de ses objets personnels. L'auberge décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du Client.
- Le Client doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Celui-ci précise les règles de vie au sein de l'établissement, dans les espaces nuit et espaces communs.
- Pour connaître les informations concernant son départ, le Client doit se référer aux informations transmises lors de la réservation ou se rapprocher directement de l'accueil.
- Pour tout horaire de départ non respecté, il pourra être facturé au Client une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Prestation de repas et location d'espaces annexes :

Pour connaître les modalités d'accueil, le Client peut se référer aux informations transmises au préalable ou en contactant directement l'accueil de l'auberge.

7. CAUTION

En fonction de la prestation souhaitée, l'association s'autorise à demander au Client le versement d'une caution.

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'auberge, le Client est placé sous l'autorité du Directeur de l'auberge et sa coordination mais la responsabilité morale et juridique du Client reste entière. Le Client doit se conformer au règlement intérieur de l'auberge et aux règles de vie collective :

- Faire preuve de calme dans les espaces nuit (chambres et couloirs).
- La consommation d'alcool, de drogue, et de nourriture est interdite dans les espaces nuit.
- Introduire une tierce personne inconnue de l'accueil est interdit.
- En général, la présence d'animaux est interdite (sauf chiens d'assistance).

Le Client est invité à la prudence pour leurs objets de valeur. L'auberge décline toute responsabilité en cas de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur. Si vous avez des effets personnels de valeur, vous pouvez vous référer à l'accueil de l'auberge.

Les dommages éventuels causés dans l'auberge pendant la durée de la prestation sont, après constat et évaluation des dégâts, immédiatement payables à l'association.

Ces quelques règles existent afin de favoriser la vie commune et la cohabitation de l'ensemble des clients de l'auberge.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la coordination de l'établissement pourra mettre fin au séjour du Client, sans que celui-ci puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité ou d'un remboursement partiel du restant de son séjour.

9. RESPONSABILITÉ DE L'AUBERGE

L'auberge décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à l'occasion dans son enceinte et ne peut être tenue responsable de vols et dégradations.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Association collecte et traite les données à caractère personnel, en qualité de responsable du traitement, dans le respect de la réglementation en matière de protection des données.

Les informations que le Client communique à l'occasion de la réservation ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de l'auberge, pour le traitement du dossier. Les données transmises lors d'une connexion au réseau Wi-Fi de l'auberge respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour cela, il est possible d'en faire la demande auprès de l'auberge.

11. LITIGE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas de différend, l'association et le Client s'engagent à tenter de régler leurs désaccords à l'amiable avant de procéder à la saisine du juge judiciaire.

Néanmoins, si les parties ne pouvaient y parvenir, elles s'accordent pour désigner les tribunaux compétents pour juger de tout litige relatif à l'interprétation ou exécution du contrat.